

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_142 : GRANDS EQUIPEMENTS / CONTRIBUTION À LA CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE À L'ÉCHELLE DU MASSIF CENTRAL 2024-2028

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Clermont-Ferrand s'est officiellement portée candidate à la sélection de la Capitale Européenne de la Culture 2028 avec comme périmètre élargi le Massif Central. Ce projet de Capitale Européenne de la Culture reposera ainsi sur le triple ancrage rural, industriel et universitaire d'un vaste territoire caractérisé par ses reliefs et sa nature volcanique et propose de devenir le laboratoire touristique et culturel pour une Europe des Massifs (14 massifs européens et ruraux de basses et moyennes montagnes ont été identifiés comme zones prioritaires pour créer des partenariats internationaux).

Les Capitales Européennes de la Culture et leur impact :

Souvent perçues comme une grande année de festivités, les Capitales Européennes de la Culture sont bien plus qu'une programmation culturelle et artistique. Les impacts sont majeurs pour l'attractivité des territoires et particulièrement forts dans le domaine touristique et les secteurs liés à ce dernier : hôtellerie, tourisme, restauration... Selon les études de suivi et d'impact des Capitales Européennes de la Culture, ce sont entre cinq et dix euros de retour sur le territoire pour un euro investi. La Capitale Européenne de la Culture est aussi un label qui permet de consolider et de développer la marque employeur

des entreprises du territoire car beaucoup de familles qui quittent les grandes villes souhaitent trouver de l'espace et continuer à bénéficier d'une offre culturelle qualitative et garantie. La candidature doit se construire à partir des spécificités locales et en lien étroit avec les grands schémas directeurs et projets structurants des collectivités engagées dans le processus. Le projet agira ainsi comme un catalyseur entre acteurs publics, privés et citoyens pour favoriser certaines mutations et servir d'année de basculement, de passage dans une nouvelle dimension territoriale en faisant vivre l'Europe au sein du Massif Central et en faisant de ce dernier un territoire à vocation européenne.

Le calendrier de la candidature Clermont-Ferrand Massif Central 2028 :

La démarche Clermont-Ferrand Massif Central 2028 a débuté avec une phase de concertation collective en 2015 (les États Généraux de la Culture), suivie d'une phase événementielle préfigurative. En mars 2023 et grâce à une première proposition distinctive, cohérente et persuasive pour le jury européen, la candidature a franchi une étape importante avec la présélection de la ville et du territoire dans la course à l'obtention du titre de Capitale Européenne de la Culture 2028. Ainsi, cette candidature commune à nos territoires du Massif Central a été sélectionnée avec trois autres villes françaises (Bourges, Montpellier, Rouen) pour le second tour, et a désormais jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023 pour bâtir un nouveau dossier à destination du jury européen, qui l'examinera à la fin de l'année 2023. Le second dossier doit démontrer que la vision et le concept de la candidature sont réalisables, en explicitant la façon dont ils vont être mis en œuvre à Clermont-Ferrand et sur le territoire du Massif Central, à travers différents projets : des projets spécifiques clermontois et une programmation culturelle à l'échelle du Massif Central via des projets portés par des territoires.

Désireuses de participer à la construction de Clermont-Ferrand Capitale Européenne de la Culture 2028 à l'échelle du Massif Central, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Ville d'Aurillac souhaitent s'engager sur un socle commun et un accompagnement financier à hauteur de 0,60 € par administré et par an sur la période 2024-2028, soit 3 € par administré sur l'ensemble de la période.

Avec une population communautaire en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de 53 538 habitants, la CABA et la Ville d'Aurillac proposent donc de verser un montant global de 160 614 €, auquel la Commune d'Aurillac contribuera à hauteur du tiers, soit 53 538 €, et la CABA à hauteur de deux tiers, soit 107 076 €. A travers ce soutien financier, la CABA entend poursuivre sa participation à la démarche Clermont-Ferrand Capitale Européenne de la Culture 2028, initiée en 2022 par l'adhésion à l'Association Clermont-Ferrand Massif Central 2028, et mettre en avant le dynamisme de sa politique culturelle et la présence sur son territoire de nombreux équipements culturels structurants.

Ainsi, à partir de 2024 et l'obtention du titre et jusqu'à 2028, année du titre, sont proposés à la Collectivité pour sa contribution à la Capitale Européenne de la Culture :

- la mise en avant d'événements ou d'institutions existants dans la Collectivité et sur son territoire, par un système de labellisation (notamment, par exemple, pour le Festival international de théâtre de rue, le Festival 10^{ème} Art, le Festival BD du Bassin d'Aurillac, la saison artistique de la scène conventionnée du théâtre municipal d'Aurillac, des expositions....) ;

- l'intégration de ces divers manifestations et lieux dans le programme officiel de la

Capitale Européenne de la Culture en 2028, leur permettant ainsi de bénéficier d'une visibilité accrue et internationale et donc d'un afflux de visiteurs européens plus important ;

- la mise en place d'une programmation artistique et culturelle commune à l'ensemble des collectivités du Massif Central dans un programme dit « de socle commun », sur la base d'appels à projets lancés aux acteurs du territoire ;

- un accompagnement sur 5 ans, par la proposition de formations régulières ouvertes à la Collectivité elle-même ou aux acteurs culturels et touristiques de la Collectivité, le soutien et l'appui technique d'une équipe d'experts en ingénierie culturelle (scénographie, stratégie, communication...) et financière (recherche de fonds européens), la création d'un réseau jeune public Massif Central et d'un observatoire des publics ou encore d'outils innovants mis à disposition ;

- le déploiement en 2028 et en amont d'un dispositif de communication exceptionnel dans toute la France et l'Europe visant la mise en avant de la Capitale Européenne de la Culture et de son territoire, par le biais d'une promotion collective via des campagnes publicitaires sur la Capitale Massif Central et des affichages partout en Europe, mais aussi une promotion par collectivité via les réseaux sociaux, la représentation de la Capitale et de ses collectivités dans de grands salons internationaux, l'organisation de voyages de presse dans les collectivités adhérentes et contributives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de soutenir officiellement la Candidature Clermont-Ferrand Massif Central au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028, et de relayer ce soutien sur les supports de communication de la Collectivité ;

- de renouveler l'adhésion en 2023 à l'Association Clermont-Massif Central 2028 ;

- de participer au financement du socle commun de la candidature de Clermont-Ferrand Capitale Européenne de la Culture 2028 à hauteur de 107 076 € sur l'ensemble de la période 2024/2028, soit un versement annuel de 21 415,20 € ;

- d'inscrire dans les documents budgétaires les crédits disponibles au versement de cette participation pour les exercices 2024 à 2028 ;

- de préciser que ce soutien donnera lieu à la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle avec la structure en charge de la mise en œuvre du projet de Capitale Européenne de la Culture ;

- de faire état de son souhait de participer aux projets complémentaires à la signature de la convention ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de ce projet et à procéder à son exécution financière et juridique.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 24/10/2023

ID : 015-241500230-20231019-DEL_2023_142-DE



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.